

# L'avenir de la pédiatrie en Europe

Barbara Goeggel, Berne

Traduction: Rudolf Schlaepfer, La Chaux-de-Fonds

L'organisation faîtière européenne des pédiatres CESP (Confédération Européenne des Spécialistes en Pédiatrie) est orientée vers le futur. Elle se transforme actuellement en «Académie Européenne de Pédiatrie» (European Academy of Paediatrics), construite sur une structure orientée davantage vers la base. Elle inclut depuis des années déjà des pédiatres en formation dans ses discussions et ses décisions. Elle offre donc aux médecins assistants la possibilité de participer, et cela non seulement sur le plan individuel, à la responsabilité de leur formation post-graduée.

## Organisations médicales en Europe

En analogie aux sociétés de spécialistes en Suisse, existent les «Specialist Sections and

boards» européens, faisant partie à leur tour de l'organisation faîtière des spécialistes, l'Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS). Les généralistes n'étant pas reconnus par l'UE comme spécialistes, ils sont regroupés dans une société séparée, l'Union Européenne des Médecins Omnipraticiens (UEMO). Les médecins en formation constituent le Permanent Working Group of European Junior Doctors (PWG). Tous ces groupements sont représentés dans le Comité Permanent des Médecins Européens (CPME) qui agit, en analogie à la FMH, comme organisation faîtière de tous les médecins en Europe (voir diagramme).

## Le rôle de la CESP

En tant qu'organisation professionnelle des pédiatres, la CESP crée les standards dans

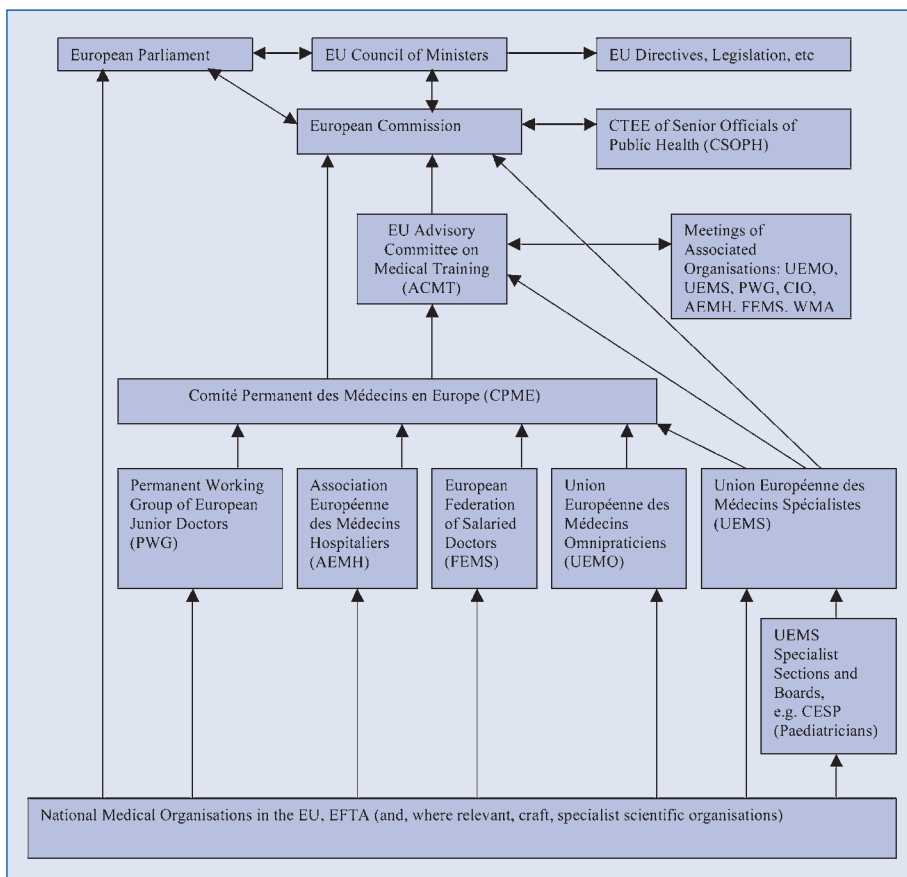
le domaine de la formation post-graduée et continue pédiatrique, de leur organisation et de leur évaluation. Elle représente les intérêts des pédiatres au niveau européen et donne des impulsions dans des domaines essentiels de la pédiatrie, telle la prévention, l'éthique ou la recherche en pédiatrie. Cela a par exemple abouti à la volonté de la commission européenne de donner un cadre légal à la recherche pharmacologique durant l'enfance.

## La relève pédiatrique

Comme tous les groupements de spécialistes de l'UEMS, la CESP est dans l'obligation d'accorder à un représentant du Permanent Working Group of European Junior Doctors (PWG) un siège avec un droit de parole et de vote. En n'accueillant pas seulement un, mais deux représentants des Junior Doctors (actuellement le français Pascal Amédro et moi-même, Barbara Goeggel, Suisse), pour la CESP le droit à la parole est une évidence plus qu'un devoir. Par des discussions régulières avec les organisations nationales des médecins assistants et avec l'assemblée plénière du PWG nous tentons de donner à nos contributions à la CESP une base aussi large que possible. Les points centraux que nous défendons, sont les programmes et les conditions de la formation post-graduée et leur évaluation. Nous participons aussi aux projets abordés par les groupes de travail, comme la création d'un cahier de santé européen pour les enfants, l'amélioration de la médecine de premier recours pour les adolescents ou la création d'un catalogue de formation post-graduée en pédiatrie pour les médecins praticiens.

## Programmes de formation post-graduée

La formation post-graduée pédiatrique se divise, selon les propositions de la CESP, en une partie de base, le tronc commun, suivie d'une partie d'au moins trois années de formation post-graduée comme pédiatre de premier recours ou comme spécialiste pédiatrique. Le contenu du tronc commun fait actuellement l'objet d'un remaniement pour donner, entre autres, plus de poids à la médecine pour adolescents. Une partie indispensable du tronc commun est, de l'avis des médecins assistants, une formation solide dans la lecture critique de la littérature spécialisée.



Organisations médicales en Europe - un aperçu

(d'après: UEMS Compendium 2000, p48. Kensington Publications Ltd)

En général nous nous réjouissons de la révision du tronc commun qui nous donne l'occasion de repenser et d'actualiser les buts de la formation post-graduée pédiatrique. Fondamentalement les programmes de formation post-graduée ne devraient pas être conçus seulement d'après leur durée, mais en fonction des objectifs d'apprentissage.

### Conditions de la formation post-graduée

Il existe toujours des différences conséquentes entre les programmes de formation post-graduée des différents pays d'Europe. Dans certains pays, les médecins assistants travaillent à côté, pour survivre, comme vendeurs de sandwiches ou de journaux, ils «bénéficient» d'un statut d'étudiant dépourvu de toute sécurité sociale ou sont, dans le meilleur des cas, tolérés (on ne parle pas de formation) comme accompagnants d'un collègue plus âgé. Il va de soi que la réforme de cet état des choses est une condition pour une formation post-graduée de qualité et pour la migration des médecins en Europe. Suite à l'extension de la loi du travail (European Working Time Directive dans l'UE) aux médecins en formation post-graduée, avec réduction du temps de travail à 48 heures hebdomadaires dans l'espace UE, à 50 heures hebdomadaires en Suisse, nous sommes obligés de gérer de façon plus efficace le temps disponible. La mise en œuvre de ces changements sollicite les médecins assistants autant que les médecins chefs. Une solution satisfaisante pour tous les collaborateurs d'une clinique et garantissant la qualité de la formation post-graduée ne peut être trouvée que par une étroite collaboration de toutes les parties concernées. La durée d'hospitalisation toujours plus courte et le «turnover» accéléré des patients offrent, même lorsque le temps de présence est raccourci, un champ suffisamment riche pour l'apprentissage clinique.

### Evaluation de la formation post-graduée

Le PWG se prononce en faveur d'une évaluation continue et structurée des médecins en formation post-graduée. Avec les visites des centres de formation post-graduée, cela doit contribuer à rendre optimale la qualité de la formation post-graduée. Cet objectif ne peut être atteint avec des examens euro-

péens par l'internet (questions à choix multiple) à la fin de la formation post-graduée; d'ailleurs il n'existe aucune base légale pour des examens de spécialiste au niveau européen. Les seuls titres de spécialistes légaux sont les titres décernés par les états.

### Qu'est-ce que cela rapporte?

La participation à la CESP n'apporte pas de résultats spectaculaires, mais elle nous donne la chance unique, par les échanges internationaux, d'améliorer constamment le suivi médical des enfants en Europe - l'avenir de l'Europe - n'est-ce pas malgré tout un résultat spectaculaire?!

### Correspondance:

Dr. B. Goeggel  
Landoltstrasse 3  
3007 Bern  
[barbara.goeggel@insel.ch](mailto:barbara.goeggel@insel.ch)